

SCHÉMA DE COHÉRENC

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 038-253804314-20250402-1_DEL_25_XI-DE

scot

2030

DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025



ID : 038-253804314-20250402-1_DEL_25_XI-DE



L'année 2024 a été marquée par un travail collectif intense et structurant pour l'avenir de notre territoire. En tant que nouveau Président de l'Etablissement public du SCoT de la Grande Région de Grenoble, élu en octobre dernier, je mesure pleinement l'ampleur des défis qui nous attendent et la richesse du travail accompli.

Dès le début de l'année, nous avons engagé une actualisation approfondie du portrait de la Grande Région de Grenoble. Cette démarche, essentielle pour mieux comprendre les évolutions de notre territoire, a mobilisé de nombreux élus et partenaires. Ensemble, nous avons analysé les dynamiques démographiques, économiques et environnementales qui façonnent notre bassin de vie. Cet état des lieux partagé nous offre une vision claire et objective de notre territoire, et nous permet d'identifier les leviers d'action pour un aménagement durable et équilibré.

Nous avons conduit ensuite un travail d'évaluation approfondi de la mise en œuvre du SCoT après douze années d'existence. Ce bilan a mis en évidence les avancées significatives permises par notre document de planification, mais aussi les limites et les ajustements nécessaires pour mieux répondre aux enjeux actuels, dans un contexte renouvelé. Forts de ce constat, nous avons pris la décision collective de lancer la révision du SCoT.

Un moment clé de cette année 2024 fut la rédaction de la délibération de prescription. Cet exercice, bien plus qu'une simple formalité administrative, a été un véritable temps d'écriture collectif. Il nous a permis de poser les fondements du travail à venir, en définissant avec précision les grands objectifs de cette révision. D'une part, organiser les trajectoires collectives à l'horizon 2050 pour assurer la pérennité du territoire, en se donnant la capacité de les adapter aux évolutions et changements rencontrés. D'autre part, veiller à la cohérence interterritoriale des enjeux de la Greg, en redéfinissant le rôle du SCoT dans l'articulation des politiques publiques. Cette nouvelle feuille de route met en évidence l'enjeu du pilotage et des modalités d'application des orientations du SCoT, pour préserver notre capacité de réaction face aux évolutions et en garantir l'acceptabilité sociale.

2025, dernière année de ce mandat, sera consacrée à des travaux fondamentaux. Nous engagerons l'écriture du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), première pierre du futur SCoT, un document qui sera transmis aux nouvelles équipes élues en 2026. Ce travail nécessitera une implication forte de tous les acteurs du territoire afin de garantir une continuité dans l'ambition portée pour la Grande Région de Grenoble. En parallèle, nous lancerons une modification simplifiée du SCoT actuel pour intégrer les objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), sauf si la législation venait à évoluer d'ici la fin de l'année.

Ce rapport d'activité 2024 témoigne de l'engagement de notre établissement aux services des communes et intercommunalités du territoire. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des élus, des techniciens et des partenaires mobilisés à nos côtés. La réussite de notre démarche repose sur cette intelligence collective et ce dialogue constant.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité.

Bien cordialement,

Joël GULLON, Président de l'Etablissement public du SCoT

Préambule

Ce rapport d'activité présente les travaux réalisés durant l'année 2024 au regard des moyens qui ont été affectés par les EPCI membres de l'établissement public du SCoT de la grande région de Grenoble (Greg).

Pour rappel, l'établissement public du SCoT a pour mission principale l'élaboration et la mise en œuvre du SCoT sur les fondements de l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme.

Sommaire

Les missions et moyens de l'EP SCoT.....	4
Les temps forts de l'année 2024.....	10
L'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre du SCoT.....	14
Les actions de 2024.....	21
Le bilan financier 2024.....	26

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 038-253804314-20250402-1_DEL_25_XI-DE



Les missions et moyens de l'EP SCoT

Les instances politiques

L'établissement public du SCoT de la grande région de Grenoble est un syndicat mixte fermé, administré par un Comité syndical. Celui-ci est composé de 30 élus délégués (et 30 élus suppléants) désignés par les 7 intercommunalités membres.

- Bièvre Isère Communauté
- Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
- Communauté de communes Bièvre-Est
- Communauté de communes Le Grésivaudan
- Communauté de communes du Trièves
- Grenoble-Alpes Métropole
- Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté

Le Comité syndical est chargé de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de l'évolution du SCoT. Il peut aussi proposer toute initiative favorisant la cohérence des politiques publiques sur son territoire, en particulier en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme, d'environnement et d'agriculture, d'eau, d'habitat, de mobilité et déplacements, d'équipements de tourisme et de commerces et de services.

En 2024, la composition du Comité syndical a évolué :

Pour Grenoble-Alpes Métropole :

- Jérôme RUBES a été désigné titulaire, à la place de Pierre LABRIET

Pour le Grésivaudan :

- Henri BAILE a été désigné titulaire
- François OLLEON a été désigné suppléant

Pour l'EP SCoT :

- Changement de Présidence le 23 octobre 2024, avec l'élection de Joël GULLON
- Réélection des membres du Bureau

Le Bureau syndical est composé de 13 élus et est présidé par Joël GULLON entouré de 7 vice-présidents représentant tous les EPCI de la Greg.

Instances de réflexions et de préparations des travaux du Comité syndical, le Bureau syndical valide notamment les avis sur les documents d'urbanisme.

Le Bureau syndical S²LO

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 038-253804314-20250402-1_DEL_25_XI-DE



Président - Joël GULLON



1er Vice-Président - Philippe CARDIN



Vice-Présidente - Coralie BOURDELAIN



Vice-Président - Bruno CATTIN



Vice-Président - Martial SIMONDANT



Vice-Président - Jean-Claude DARLET



Vice-Présidente - Béatrice VIAL



Vice-Président - Roger VALTAT



Membre du bureau - Florent CHOLAT



Membre du bureau - Franck FLEURY



Membre du bureau - Laurent THOVISTE



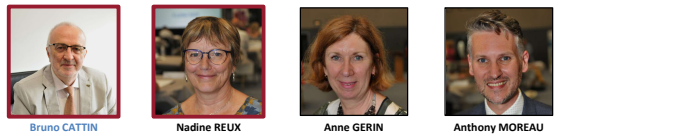
Membre du bureau - Vincent FRISTOT



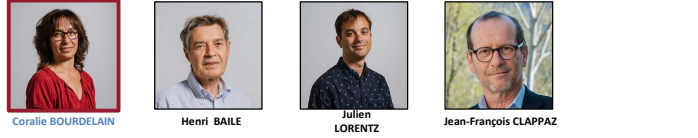
Membre du bureau - Nadine REUX



Grenoble-Alpes Métropole



Pays voironnais



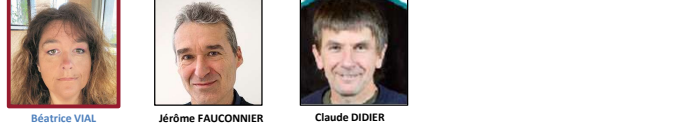
Grésivaudan



Bièvre Isère



Saint Marcellin Vercors Isère



Trièves



Bièvre Est

Président
Vice-Président
 Membres du Bureau



Pierre BEJAJI



Gilles NAMUR



Séverine JACQUIER



Marc DEPINOIS



Benjamin COIFFARD



Nathalie MARGUERY



Pascal CLOUAIRE



Brahim CHERRA



Christophe REVIL



Claudine LONGO

Grenoble Alpes Métropole



Denis MOLLIERE



Florian GRENIER



Christine GUTTIN



Serge PAPILLON

Pays voironnais



François OLLEON



Annick GUICHARD



Philippe LORIMIER



Olivier SALVETTI

Grésivaudan



Evelyne COLLET



Franck POURRAT



Sébastien METAY



Eric SAUVIGNON

Bièvre Isère



André ROUX



Philippe ROSAIRE



Christian DREYER

Saint Marcellin Vercors Isère



Robert CUCHET



Uta IHLE



Eric BERNARD

Trièves



Géraldine
BARDIN-RABATEL



Pierre CARON

Bièvre Est

Les missions et moyens

Les missions

Se donner collectivement les moyens de mettre en œuvre le SCoT :

- Suivre le document SCoT (élaboration, modification, révision)
- Animer les commissions d'élus et de communautés d'acteurs du territoire autour des grandes questions du SCoT
- Aider à la compatibilité entre le SCoT et les documents d'urbanisme locaux
- S'approprier le SCoT par un travail d'animation et d'information auprès des acteurs du territoire
- Évaluer la mise en œuvre du SCoT par un suivi régulier des impacts du document sur les politiques d'aménagement

Les moyens

Ces missions sont assurées, sous la direction de **Benoît PARENT**, par trois postes de chargés de mission et deux postes chargés du secrétariat, de la gestion administrative et financière pour les 261 communes et les 7 intercommunalités de la Greg.

En septembre 2024, un apprenti Master 2 est venu rejoindre l'équipe pour l'année universitaire.

Les missions de l'équipe technique sont réalisées en étroite collaboration avec les techniciens des collectivités du territoire et de l'Etat, notamment au sein du Groupe Projet SCoT (GPS).

Olivier ALEXANDRE (100%) : en charge des secteurs du Grésivaudan, de Saint-Marcellin Vercors Isère, de la Métropole et de Bièvre Isère, de l'instruction des dossiers en commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) et du lien avec les acteurs commerciaux. Il assure le suivi des dossiers de communication (web, publications) et de la stratégie ZAN en appui du directeur.

Cécile BENECH (100%) : référente des thématiques eau, air (suivi du Plan de protection de l'atmosphère Grenoble Alpes Dauphiné), énergie, climat, ainsi que le volet concertation de procédures engagées. Elle suit également la COP régionale et départementale ainsi que le Schéma régional des carrières, et a en charge le suivi des missions issues de la convention signée entre l'EP SCoT et Ense3.

Mathieu PERRIN (100%) : en charge des secteurs du Voironnais, de Bièvre-Est et du Trièves, du suivi des travaux de l'OFPI, de l'Atelier des futurs et de l'instruction des dossiers en CDPENAF. Il est également référent des sujets résilience, risques, agriculture et biodiversité.

Mara CALABRO (100%) : accueil et secrétariat, assistante de direction.

Nathalie FUMEX (100%) : chargée de la gestion administrative et financière.

Gurvann DAVID : apprenti Master 2 IDATT (septembre 2024)

L'ensemble des missions s'appuie également sur l'ingénierie de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 038-253804314-20250402-1_DEL_25_XI-DE



Missions et moyens

DIRECTION ADMINISTRATION



Benoît PARENT
Directeur



Mara CALABRO
Assistante de direction



Nathalie FUMEX
Chargée de gestion
Administrative et financière

CHARGÉS DE MISSION



Olivier ALEXANDRE
Chargé de mission



Cécile BENECH
Chargée de mission



Mathieu PERRIN
Chargé de mission



Gurvann DAVID
Apprenti Master 2
IDATT - IUGA

L'équipe de l'EP SCoT en 2024

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 038-253804314-20250402-1_DEL_25_XI-DE



Les temps forts de l'année 2024

Les instances de l'établissement - 9 Bureaux syndicaux

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 038-253804314-20250402-1_DEL_25_XI-DE



24 janvier 2024

Délibération sur les Tickets restaurant
Bilan 2024 - réflexions thématiques : Tourisme et Economie
Actualités, agenda et avis

14 février 2024

Bilan du SCoT :
Préparation des instances atelier et séminaire
Bilan 2024 - réflexions thématiques :
Ressources - Biodiversité
Air - Energie - Climat
Actualités, agenda et avis

13 mars 2024

Instances : préparation du Comité syndical du 27 mars
Bilan 2024 - réflexions thématiques :
Mobilités
Commerce
Préparation de l'atelier du 20 mars et du séminaire du 27 mars
Actualités, agenda et avis

10 avril 2024

Bilan 2024 :
- Retours sur l'atelier du 20 mars et sur le séminaire du 27 mars sur le portrait actualisé
- Lancement du second trimestre : l'évaluation du SCoT. Proposition d'organisation
Débats et propositions d'avis :
- PLH 2025-2030 de Grenoble-Alpes Métropole
- Projet d'implantation d'activité économique à St-Maurice-en-Trièves

22 mai 2024

Echanges autour de la proposition d'avis du PLH du Grésivaudan
Bilan 2024 :
- Présentation et échanges sur les 7 questions évaluatives
- Réflexions avec Xavier DESJARDINS sur le nouveau rôle et les nouvelles attentes de la planification dans la Greg
Actualités, agenda et avis

26 juin 2024

Délibération Contrat d'apprentissage
Bilan 2024 :
- Validation des réponses aux questions évaluatives
- Présentation du projet du rapport d'évaluation
- Projet de délibération concernant le Bilan du SCoT
Actualités, agenda et avis

18 septembre 2024

Révision du SCoT : réflexions et préparation de la délibération de lancement
Modification simplifiée : partage de la procédure et méthodologie possible
Processus recrutement Directeur général, convention Centre de Gestion 38
Actualités, agenda et avis

2 octobre 2024

Révision du SCoT préparation délibération :
- Retour sur les chantiers 1 et 5
- Proposition de synthèse des chantiers en vue du Comité syndical
Modification simplifiée ZAN
Actualités, agenda et avis

13 novembre 2024

Administration :
- Recrutement du Directeur général
- Délibération convention « Prévoyance »
Révision du SCoT : projet de délibération de prescription de la révision
Modification simplifiée :
- Proposition méthode avec les EPCI
- Résultat de l'analyse des offres du MAPA Evaluation environnementale pour le choix du prestataire
- Actualités, agenda et avis

Les instances de l'établissement - 4 Comités syndicaux

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 038-253804314-20250402-1_DEL_25_XI-DE



27 mars à Ense3 Grenoble

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 20 décembre 2023

- Compte de gestion 2023
- Compte administratif 2023
- Affectation des résultats 2023
- Budget primitif 2024
- Agence d'urbanisme : programme partenarial 2024
- Rapport d'activité 2024

10 juillet à Crolles

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 27 mars 2024

Bilan de la mise en œuvre du SCoT

- Présentation du rapport d'évaluation
- Délibération : Analyse des résultats d'application du SCoT de la Greg

Quelle organisation pour les procédures à venir ?

- Préparation délibération de prescription de la révision du SCoT
- Echanges concernant la modification simplifiée du SCoT en lien avec le ZAN

Actualités / avis sur les documents d'urbanisme



23 octobre à Grenoble

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 10 juillet 2024

- Election de la présidence de l'EP SCoT
- Elections des vice-présidents et membres du Bureau
- Délégations du Comité syndical aux membres du bureau
- Délégations du Comité syndical à la Présidence
- Désignation des représentants de l'EP SCoT dans les instances et organismes extérieurs

Evolution du SCoT

- Révision du SCoT : Présentation et débats concernant l'avancement des réflexions pour la rédaction de la délibération de la prescription
- Modification simplifiée ZAN : Présentation et débats concernant les réflexions pour intégrer la trajectoire ZAN

Actualités / avis sur les documents d'urbanisme

21 novembre à Grenoble

Approbation du procès-verbal du 23 octobre

Délibération de prescription de la révision du SCoT de la Greg ; objectifs et modalités de concertation

Information sur l'organisation pour les procédures à venir (modification et révision)

Actualités / avis sur les documents d'urbanisme

Les instances techniques de l'établissement

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025
ID : 038-253804314-20250402-1_DEL_25_XI-DE



Le GPS, scène technique de travail et d'échanges

Pour préparer techniquement les rendez-vous politiques, l'équipe de l'EP SCoT anime et travaille en lien étroit avec le « groupe projet SCoT » (GPS) comprenant :

- Les techniciens référents des intercommunalités membres du SCoT
- La DDT de l'Isère
- Le Département de l'Isère
- La Région Auvergne Rhône Alpes
- L'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné
- Le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG)

Au regard des travaux à venir avec la révision du SCoT, les Parcs naturels régionaux du Vercors et de Chartreuse ont été associés au GPS à partir de l'automne 2024.

Avec l'appui de l'Agence d'urbanisme, ce collectif permet d'organiser le travail en amont des instances, ateliers et séminaires, de préparer localement les débats, de favoriser une bonne circulation de l'information, d'échanger sur les retours d'expériences. Selon l'ordre du jour, il est ouvert à d'autres techniciens.

Il a été réuni à 10 reprises en 2024, notamment autour de la préparation du Bilan au premier semestre :

- | | | |
|--------------|----------------|---------------|
| - 15 janvier | - 13 mai | - 4 novembre |
| - 2 février | - 17 juin | - 16 décembre |
| - 4 mars | - 9 septembre | |
| - 2 avril | - 23 septembre | |

La FédéSCoT, un réseau précieux

L'EP SCoT de la Greg est membre de la Fédération nationale des SCoT qui rassemble 367 SCoT (soit 80%). Depuis 2010, elle regroupe les structures porteuses de SCoT autour d'un double objectif :

- mettre en réseau et capitaliser les expériences de chacun,
- participer activement aux politiques nationales.

S'appuyant sur un conseil d'administration présidé par Michel HEINRICH et d'un Club Technique (auxquels l'EP SCoT participe), la Fédération dispose d'un réseau de 8 Clubs thématiques : Elaborer un SCoT, Mise en œuvre, Montagne, Littoral, Energie-Climat, Trame verte et bleue, Observatoires et SIG. **En 2023, l'EP SCoT de la Greg a rejoint l'équipe du club Montagne, et s'est fortement impliqué en 2024 dans son animation.** Il s'est tenu durant l'année 5 réunions avec les autres SCoT membres de l'équipe. En **action phare du Club** pour l'année 2024, il a été organisé à Grenoble le 24 mai : « **Comment appréhender les spécificités des territoires de montagne ? Comment façonner et déployer une stratégie ?** » regroupant une cinquantaine de personnes. Enfin, l'EP SCoT a également participé à l'organisation de l'atelier du Club montagne lors des pré-rencontres à Arras (visite de terrain).

L'équipe de l'EP SCoT a participé aux rencontres nationales des SCoT à Arras en août 2024 sur le thème de la renaturation et stratégies écologiques territoriales « *Comment rajouter du vert sur le vert ?* ».

Il a répondu à la sollicitation de la Fédération pour être contributeur de la journée de formation sur le thème de l'eau qui s'est tenue à Paris le 16 mai 2024 (présentation du retour d'expérience Eau et urbanisme du SCoT de la Greg).

L'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre du SCoT

Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux

Au 31 décembre 2024, 76% des communes de la Greg sont couvertes par un document d'urbanisme local élaboré ou révisé après l'approbation du SCoT et intégrant ses orientations et objectifs. La carte de la page suivante présente cet état des lieux.

A l'échelle des EPCI, on observe par conséquent la couverture suivante :

- Bièvre-Isère Communauté : 100% (PLU intercommunal) ;
- Grenoble-Alpes Métropole : 100% (PLU intercommunal) ;
- CC de Bièvre-Est : 100% (PLU intercommunal) ;
- CA du Pays Voironnais : 23 documents compatibles (+ PLU en vigueur sur l'ancienne commune de Paladru) sur 31 communes ;
- CC Le Grésivaudan : 25 documents compatibles (+ PLU en vigueur sur les anciennes communes de La Ferrière, Saint-Bernard, Saint-Hilaire, Saint-Pierre d'Allevar) sur 43 communes ;
- CC du Trièves : 11 documents compatibles sur 27 communes ;
- Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : 24 documents compatibles sur 47 communes. A noter l'arrêt d'un projet de PLUi ce 6 février 2025.

Il convient de noter que 32 communes sont régies par le règlement national d'urbanisme (RNU). En outre, 26 communes disposent d'un document élaboré ou révisé avant l'approbation du SCoT.

21 communes ont sollicité les services de l'EP SCoT en 2024, soit pour le suivi de l'élaboration ou la modification de documents d'urbanisme, soit sur des sujets liés à la planification territoriale :

- Dans le Grésivaudan : Crolles, Goncelin, Le Champ-Près-Froges, Pontcharra, Revel, Sainte-Marie-d'Alloix, Sainte-Marie-du-Mont, Saint-Vincent-de-Mercuze, Theys, Villard-Bonnot.

- Dans le Trièves : Châtel-en-Trièves, Chichilianne, Mens, Treffort.
- Dans le Pays Voironnais : Charavines, Chirens, Coublevie, Réaumont, Rives, Saint-Aupre.
- Sur Bièvre-Est : préparation de la modification n°4 du PLUi
- Dans le Sud Grésivaudan : élaboration du PLUi de SMVIC

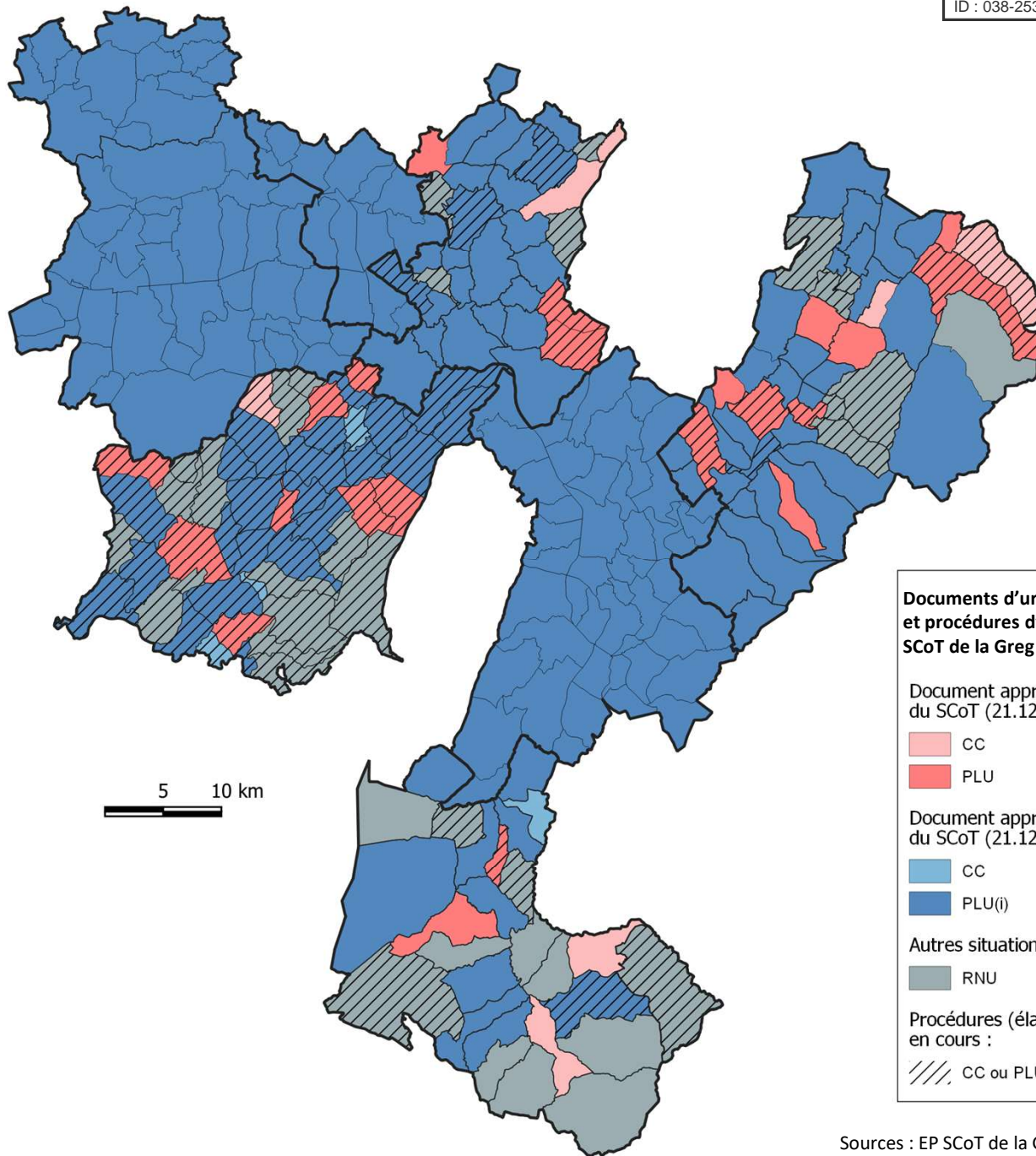
La traduction des orientations du SCoT sur le territoire se conçoit également à travers les politiques publiques portées par les intercommunalités et par le suivi des démarches sur les territoires partenaires et/ou voisins. En 2024, l'EP SCoT a ainsi été associé aux travaux suivants :

- Copil et Cotech du projet d'extension de la ZAE des Fontaines (Bernin, Grésivaudan)
- Etudes de restructuration de la ZAE de Bièvre-Dauphine (CCBE)
- Suivi des PCAET (Métropole, Grésivaudan, Voironnais, Bièvre Isère, Bièvre Est et SMVIC)
- Suivi et finalisation des PLH (GAM, Grésivaudan, Pays Voironnais)
- Suivi du Club Centralités de l'Isère
- Elaboration des SCoT de l'Oisans, du Pays de Maurienne et du Grand Rovaltain, modification du SCoT Nord Isère
- Suivi des instances des trois Sage et des Comités de rivière, ainsi que du Copil ZSE des champs captants Drac Romanche
- Suivi du PAPI Drac
- Suivi du SPPPY, du PPA Grenoble Alpes Dauphiné
- Suivi du COUS (Comité des usagers de l'eau du Département)
- Suivi de la planification écologique avec les COP départementale et régionale
- Mise en place de la foncière environnementale du Conseil Dép. de l'Isère

Etat des lieux au 31 décembre 2024 des documents d'urbanisme élaborés ou révisés depuis l'approbation du SCoT

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025
ID : 038-253804314-20250402-1_DEL_25_XI-DE

NB : Cette carte établie au 31 décembre 2024 distingue les différences de couverture pouvant apparaître sur les communes récemment fusionnées.



5 10 km

Documents d'urbanisme locaux en vigueur et procédures d'urbanisme en cours sur le SCoT de la Greg au 31.12.2024

Document approuvé avant approbation du SCoT (21.12.2012) :

- CC
- PLU

Document approuvé après approbation du SCoT (21.12.2012) :

- CC
- PLU(i)

Autres situations :

- RNU

Procédures (élaboration/révision) en cours :

- CC ou PLU(i)

Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi d'urbanisme et des projets locaux

Documents d'urbanisme

Pour rappel, les avis sur les documents d'urbanisme et les projets relevant d'un rapport de compatibilité avec le SCoT (autorisés dans le cadre des CDAC et des CDPENAF), sont présentés en séance des bureaux syndicaux.

Trois projets ont fait l'objet d'une présentation en bureau ou comité syndical du SCoT :

- Pour avis, le PLH de Grenoble Alpes Métropole
- Pour avis, le PLH du Grésivaudan
- Pour débat, le projet Carriage RV à Saint-Maurice en Trièves

Tableau des avis rendus en 2024

→ **27 avis ont été rendus par l'EP SCoT en tant que personne publique associée.**

Pour mémoire, 24 avis avaient été rendus en 2023, 19 en 2022, 11 en 2021.

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté		
Saint Marcellin	Modification n°1 du PLU	Avis favorable avec remarques
Communauté d'Agglomération du Pays voironnais		
Tullins	Révision allégée. n°1 du PLU	Avis favorable (<i>examen conjoint</i>)
Coublevie	Révision du PLU	Avis favorable avec recommandations
La Sure en Chartreuse	Révision du PLU	Avis favorable avec recommandations
La Murette	Modification n°1 du PLU	Avis favorable avec recommandations
Réaumont	Elaboration du PLU	Avis favorable avec recommandations
Communauté de Communes Le Grésivaudan		
Crolles	Révision du PLU	Avis favorable avec recommandations
La Terrasse	Révision du PLU	Avis favorable avec recommandations
Laval-en-Belledonne	Modification n°1 du PLU	Avis favorable
Le Versoud	Révision du PLU	Avis favorable avec recommandations
Lumbin	Modification n°1 du PLU	Avis favorable
Saint-Ismier	Modification n°5 du PLU	Avis favorable
Saint-Nazaire-les-Eymes	Modif. simplifiée du PLU	Avis favorable
Tencin	Modification n°1 du PLU	Avis favorable
Communauté de communes du Trièves		
Saint-Michel-les-Portes	Modif. simplifiée n°1 du PLU	Avis favorable

Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi d'urbanisme et des projets locaux

Documents
d'urbanisme

Tableau des avis rendus en 2024 (suite)

Bièvre Isère Communauté		
Pas de procédure		
Bièvre Est		
Pas de procédure		
Grenoble-Alpes Métropole		
	Modifications n°3 et 4 du PLUi, Révision allégée n°1	Avis favorables
Hors SCoT		
Monteynard	Elaboration du PLU	Avis favorable
CC Massif du Vercors	Modification n°2 du PLUI	Avis favorable
Autres documents		
Crolles, Frogès	MEC des PLU avec le projet de reconstruction du pont de Brignoud	Avis favorable
Com. Com. Le Grésivaudan	Révision du PLH	Avis favorable avec recommandations
Grenoble Alpes Métropole	Révision du PLH	Avis favorable avec recommandations
Grésivaudan (13 communes)	Elaboration du PAEN	Avis favorable
Pontcharra	Déclaration du projet emportant MEC du PLU	Avis favorable
Sinard (CCT)	PC centrale agrivoltaïque à co-usage ovin	Abstention
Saint-Etienne de Crossey (CAPV)	MEC du PLU en lien avec PIG (parc solaire)	Abstention (<i>en examen conjoint</i>)

Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux

66 avis rendus dans le cadre de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Autorisations d'urbanisme CDPENAF

Pour rappel, le SCoT de la Greg ne siège pas directement en CDPENAF ; il y est représenté, au titre des SCoT du département, par Frédéric GEHIN, maire de Corbelin (1^{er} VP CC Balcons du Dauphiné), auprès de qui sont remontés les avis pour le territoire de la Greg.

	DOSSIERS EXAMINÉS	AVIS PROPOSES PAR L'EP SCoT DE LA GREG	AVIS COMMISSION
Janvier	8 dossiers	8 avis favorables (dont 2 avec réserves) ; 1 abstention	6 avis favorables 3 avis défavorables
Février	6 dossiers	3 avis favorables (dont 1 avec réserve) ; 1 avis défavorable ; 2 abstentions	5 avis favorables 1 avis défavorable
Mars	5 dossiers	4 avis favorables (dont 1 avec réserves) ; 1 abstention	3 avis favorables 2 avis défavorables
Avril	2 dossiers	1 avis favorable ; 1 abstention	1 avis favorable 1 avis défavorable
Mai	1 dossier	1 avis favorable (avec réserve)	1 avis favorable
Juin	6 dossiers	6 avis favorables	5 avis favorables 1 avis défavorable (sur projet de STECAL du PLU de Coublevie)
Juillet	3 dossiers	3 avis favorables	3 avis favorables
Août	1 dossier	Pas d'avis rendu	1 avis favorable
Septembre	8 dossiers	2 avis favorables ; 1 avis défavorable ; 5 abstentions	6 avis favorables 2 avis défavorables
Octobre	3 dossiers	2 avis favorables ; 1 abstention	3 avis favorables
Novembre	6 dossiers	5 avis favorables (dont 1 avec réserve) ; 1 non-participation au vote	5 avis favorables 1 avis défavorable
Décembre	17 dossiers	3 avis favorables ; 12 abstentions ; 2 non-participations au vote	12 avis favorables 5 avis défavorables

Nota bene : en raison de la multiplication de projets d'installations agricoles comportant des panneaux photovoltaïques, parfois de surfaces importantes, et de l'absence de dispositions dans le SCoT à ce sujet, l'EP SCoT s'abstient d'un avis sur ces dossiers.

Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux - Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Pour rappel l'EP SCoT est représenté en CDAC par **Jean-Luc CORBET**, par délégation accordée par le Comité syndical. Il y apporte son vote sur la base d'une analyse technique des projets, au regard du SCoT et de la position des principales structures représentées en commission.

Après une année 2023 plutôt dynamique (6 projets), l'année 2024 n'a vu examinés en CDAC que deux projets lors d'une unique commission (le 20 février), illustrant la grande variabilité de la dynamique de création des grandes surfaces commerciales, d'une année à l'autre :

- le transfert et extension (+1350 m² de surface de vente) d'un magasin SuperU sur la commune de Vinay ;
- la création d'un magasin Citybike de vente de vélos à assistance électrique et d'équipements, sur la zone de Comboire.

La CNACi s'est également réunit le 8 avril pour examiner et autoriser le projet de multiplexe de l'enseigne Megarama, sur le site des Halles Neyrpic à Saint-Martin-d'Hères (6 salles), dont la décision locale d'autorisation avait fait l'objet d'un recours.

Enfin, à la demande du Préfet, une réunion plénière de la CDAC a permis aux membres de débattre des enjeux de l'aménagement commercial propres au département de l'Isère, notamment sur la base d'une analyse des avis rendus par la commission et des décisions de la Commission nationale d'autorisation commerciale. Cette plénière a permis d'apporter des premiers éléments de réponse au courrier, adressé en 2023 par Laurence THERY et Jean-Luc CORBET, aux membres de la commission.

Les actions de 2024

Rassembler les éléments de feuille de route

Préparer les défis dans la Greg

Les actions

Bilan de la mise en œuvre du SCoT

Réglementairement, tous les 6 ans, les SCoT doivent élaborer un bilan de leur mise en œuvre. L'année 2024 a constitué une étape majeure pour le SCoT de la Greg avec le 2^{ème} Bilan de la mise en œuvre du SCoT exécutoire de 2012. Celui-ci a reposé sur une analyse des résultats de l'application du document, avec comme objectif de délibérer sur le maintien du SCoT actuel ou sa mise en révision.

Pour répondre à cet enjeu les travaux ont été décomposés en deux étapes durant le premier semestre 2024,

Première étape sur les portraits des territoires entre janvier et mars

Des **portraits sur huit thématiques** du SCoT ont été dressés lors du premier trimestre en étroite collaboration avec les EPCI (travail technique et travail avec les élus du Bureau syndical).

Un atelier organisé à l'Ense³ le 20 mars a clôturé cette phase avec la **présentation des résultats et des évolutions depuis 2012 aux participants**, enrichie des contributions des acteurs du territoires présents.



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 038-253804314-20250402-1_DEL_25_XI-DE



Deuxième étape évaluative entre avril et juin

Elle a permis d'évaluer si la trajectoire des 12 dernières années est conforme aux objectifs initiaux et si elle répond aux nouveaux défis de la grande région de Grenoble.

Afin de recueillir les expressions, un séminaire à destination des élus du territoire « Qu'avons-nous fait de notre SCoT? Bilan de la mise en œuvre et évaluation » a été organisé le 12 juin. Une déambulation dans les posters réalisés sur la base des questions évaluatives a été animé par les élus référents du Bureau et a permis une bonne compréhension des enjeux. Xavier Desjardins, géographe, professeur à la Sorbonne et membre de la coopérative Acadie a apporté un éclairage sur le rôle de la planification au service des territoires de la Greg.

A l'issue de ce séminaire, les instances de l'EP SCoT (Bureau et Comité syndical) ont rédigé la délibération du 10 juillet 2024 actant le bilan et la mise en révision du SCoT de la Grande région de Grenoble.



Les actions

PARTENARIAT EP SCoT - INP Ense³

Les travaux engagés dans le cadre de la convention de partenariat signée pour 3 ans, le 14 décembre 2022, se poursuivent. Il s'agit de valoriser la formation des ingénieurs d'INP-Ense³ d'une part, et d'apporter une technicité et une valeur ajoutée à l'établissement public du SCoT d'autre part, avec une ouverture universitaire.

Pour l'année universitaire 2023 - 2024, l'EP SCoT a **proposé à un groupe d'étudiants du Master spécialisé TEET** (transitions énergétique et environnementale des territoires) de réaliser leur projet annuel **sur le sujet de la ressource en eau** (thème de l'école pour cette promotion), avec un axe suggéré sur l'usage de l'eau et les mesures de précaution / adaptation à prendre pour un aménagement durable des territoires selon deux temporalités : ce qui est prévu maintenant avec une vision à court terme (2025/2030) et ce qui est à venir avec une vision prospective (2040/2050). Un zoom a également été réalisé sur la demande des membres du Comité de suivi (EPCI, Administrations) sur la REUT (réutilisation des eaux usées). Un rapport est disponible sur ce sujet.

Pour l'année universitaire 2024-2025, il a été retenu de nouveau le **thème de l'énergie** pour approfondir les travaux de 2022 - 2023 et travailler sur le sujet des différentes complémentarités énergétiques : complémentarité entre les territoires entre consommation et production, complémentarités des territoires en termes de production d'énergies renouvelables pour atteindre les objectifs du SRADDET et pistes de travail pour une meilleure coopération interterritoriale. Les réflexions ont été engagées en octobre 2024 et se sont poursuivies jusqu'à fin février 2025, en étroite relation avec les partenaires (EPCI et acteurs concernés).

ENERGIE - Mise en œuvre de la loi APER (Avenir de l'Énergie)

Le 14 mars 2023, la **promulgation de la loi Aper** fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité

A ce titre, en 2024, l'EP SCoT a eu un rôle de suivi et a participé aux différents temps d'information organisés par l'Etat. Il a ainsi pris part :

- à la **Conférence territoriale** organisé par le Préfet de l'Isère le 28 mars (organisation des travaux de remontées des Zones d'accélération des EnR avec objectif d'arrêt de la cartographie départementale en juillet 2024);
- à un **groupe de travail technique avec la DDT 38** sur les modalités de prise en compte des zones d'accélération des EnR à terme (recensement à l'échelle du SCoT);
- à la **2^{ème} vague de recensement des ZAEnR**, en lien avec la DDT et à participé à un webinaire le 14 novembre 2024 (point d'étape avec les EPCI, les SCoT et les PNR avant arrêt des ZAEnR).

Il a également suivi une présentation de la Fédé des SCoT sur le décret du 9 avril 2024 sur le photovoltaïque au sol et ses incidences sur la planification.



*Locaux d'activité avec panneaux photovoltaïques dans la Z.A. de Clairivaux, Saint-Marcellin Vercors Isère.
Crédits : Vincent Escartin / AURG.*

Les actions thématiques

EAU

Dans la poursuite des travaux engagés les années précédentes, l'EP SCoT a été sollicité en 2024 pour des **interventions à l'échelle nationale** sur le sujet de **la planification et la préservation de la ressource en eau au regard du changement climatique** : lors de la **journée de formation organisée par la Fédération des SCoT avec le CNFPT** en février, dans le cadre d'une **formation organisée par les commissaires enquêteurs de l'Ain et du Rhône** en septembre et lors des **Assises territoriales des Vosges** en décembre.

Par ailleurs, dans la suite de l'étude menée par le SDAGE RMC en 2023 « Renforcer les synergies entre les enjeux eau et urbanisme - Plan d'actions », **l'EP SCoT a été sollicité en tant qu'expert pour collaborer au Comité de pilotage et au Comité de rédaction d'une Fiche Eau et Urbanisme** entre septembre et décembre 2024.

L'EP SCoT a également participé au **Comité des usagers de l'eau** dans le cadre de **l'étude menée par le Département de l'Isère sur la ressource en eau**. Il a assisté à ce titre à deux ateliers avec les partenaires, ainsi qu'au **séminaire sur la gestion de l'eau** organisé par l'Etat et le Département de l'Isère à Paladru en mai, sur la meilleure prise en compte de la ressource en eau dans la planification territoriale au regard des enjeux d'adaptation au dérèglement climatique.

L'EP SCoT **suit les contrats de rivières et les Sage du territoire**. Il a ainsi contribué au côté de l'Agence d'urbanisme à la finalisation de l'élaboration d'une boîte à outils « Eau et urbanisme » pour le Sage Bas Dauphiné Plaine de Valence ; il accompagne également les élus délégués par le SCoT dans les différentes instances des Sage (Bureau ou Cle) et participe aux avis eau et urbanisme. Enfin, il est également **associé au comité de pilotage des études en cours sur les champs captants de Grenoble Alpes Métropole** (révision des DUP et élaboration d'une zone de sauvegarde en eau).

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 038-253804314-20250402-1_DEL_25_XI-DE

S²LO

PLANIFICATION ECOLOGIQUE - COP DEPARTEMENTALE

L'établissement public du SCoT a été sollicité dans le cadre le cadre de la déclinaison territoriale de la COP régionale pour participer aux travaux à l'échelle du département de l'Isère.

Dans ce cadre lors d'un webinaire organisé par l'Etat fin janvier en présence de la Préfète de la Région Auvergne Rhône Alpes, il a été présenté la démarche de territorialisation de la planification écologique aux EPCI et SCoT du département de l'Isère, avec un premier échange sur les enjeux et objectifs du Département.

Il a été demandé ensuite aux collectivités de travailler sur un tableau de synthèse des leviers sur la base de 150 actions pré-identifiées, regroupées en plusieurs grands défis - biodiversité et ressources naturelles, mobilité et bâtiment, agriculture, forêt et énergie/ déchet - et ce pour faire remonter les spécificités territoriales, les priorités d'actions et les moyens nécessaires à attribuer.

Le SCoT de la grande région de Grenoble a rendu son analyse courant avril en retenant 11 actions ayant attrait à l'agriculture et à la forêt (4), à la mobilité et au transport (4), et à l'énergie (3).

Le retour des résultats des collectivités du département de l'Isère (EPCI et SCoT) a donné lieu à une restitution lors d'un webinaire organisé en mai.

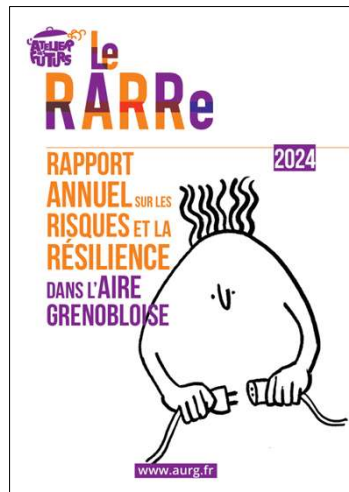
Les actions thématiques

Atelier des futurs (RARRe, Croq'futurs)

Lancé en 2021 et animé par l'Agence d'urbanisme, l'**Atelier des futurs**, plateforme des prospectives et des stratégies, regroupe un collectif d'acteurs publics qui se veut à la fois centre de ressources, creuset d'expertises et laboratoire d'idées et de solutions neuves pour les politiques publiques locales.

L'établissement public du SCoT contribue aux travaux menés, le collectif étant actuellement investi sur le **projet RARRe (Rapport Annuel sur les Risques et la Résilience dans la Région Grenobloise)** qui s'attache à établir, sur la base d'enquêtes, une synthèse des perceptions locales en matière de risques et vulnérabilités. Une première édition du rapport est parue en avril 2024.

Au mois de février, s'était également tenu le premier **Forum du RARRe**, au cours duquel ont été discutés les résultats issus de l'enquête et exprimées par une cinquantaine d'élus et directeurs des pistes de développements ultérieurs pour la démarche. En fin d'année, une nouvelle campagne a été lancée, avec la conduite d'un nouveau sondage auprès d'habitants, celui-ci devant se compléter d'enquêtes auprès des élus et des entreprises du territoire.



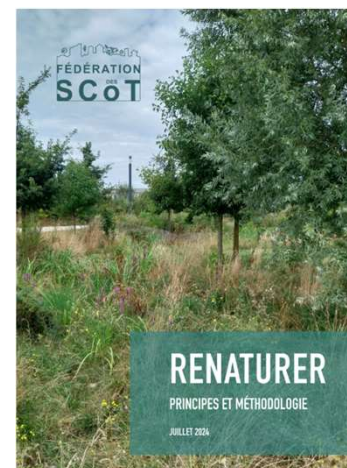
Par ailleurs, sont régulièrement organisées dans le cadre de cet atelier des **Croq'Futurs**, de courtes séances permettant entre membres du collectif une acculturation mutuelle aux méthodes et questions de la prospective territoriale.

Etude Renaturation de la Fédéscot

Alors que les territoires doivent s'inscrire dans une trajectoire vers le zéro artificialisation nette, la FédéScot a lancé en 2023 une étude visant à accompagner **la planification et la concrétisation d'opérations de renaturation** des sols. L'idée motrice étant que celles-ci gagneraient à s'inscrire dans une véritable **stratégie écologique territoriale** plutôt qu'à se concevoir comme des actions menées au coup par coup. Comment identifier et caractériser les potentiels de renaturation ? Comment déterminer les fonctionnalités à attendre des sites renaturés ? Quelles dispositions inscrire en matière de renaturation dans les documents de planification et d'urbanisme ? Quels modèles de financement et de gouvernance de la renaturation ?

Pour mener ce projet à bien, la Fédéscot a mandaté les bureaux d'études en écologie B.E Nat' et Reizhan, puis a mobilisé un certain nombre de SCoT - parmi lesquels le SCoT de la Greg - et de partenaires dans le cadre d'ateliers. Cette étude a donné lieu à la **parution d'un livret**, à destination des territoires, dans le cadre des rencontres nationales des SCoT 2024 s'étant tenues sur cette thématique à Arras.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025
ID : 038-253804314-20250402-1_DEL_25_XI-DE



AMI LIFE Biodiv'France porté par la Fédéscot



Fin 2024, l'EP SCoT de la Greg a candidaté, puis a été retenu parmi 30 autres SCoT, à cet appel à manifestation d'intérêt se concevant dans le cadre d'un projet cofinancé par l'Union européenne. La démarche vise à accompagner les lauréats sur la période 2025-2026 dans la construction d'une **politique de reconquête de la biodiversité** : élaboration d'une stratégie écologique territoriale, identification de zones préférentielles de renaturation, prise en compte par la planification de la multifonctionnalité des sols, etc.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 038-253804314-20250402-1_DEL_25_XI-DE



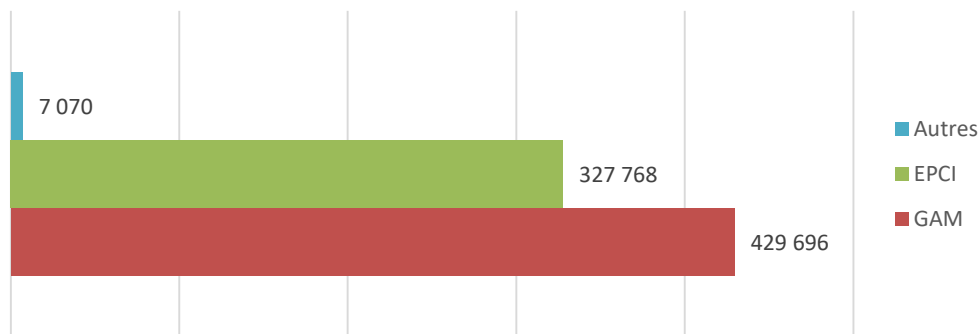
Bilan financier

Bilan financier 2024

FONCTIONNEMENT

Recettes

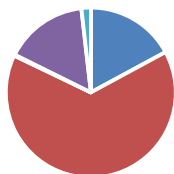
Les recettes réelles (hors écritures d'ordre) de l'Etablissement public du SCoT de la grande région de Grenoble s'établissent à 757 464€ en 2024. Elles reposent principalement sur les participations des EPCI.



Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 718 677€ et concernent :

- Les charges de personnel et de fonctionnement
- Un programme partenarial avec l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, représentant 150 jours d'études



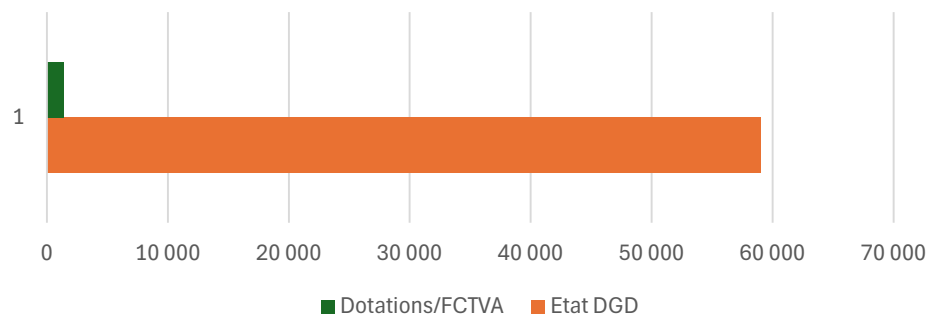
■ Autres charges générales ■ Charges de personnel
■ Frais de mission Elus ■ Agence d'urbanisme

INVESTISSEMENT

Recettes

Les recettes réelles (hors écritures d'ordre) de l'Etablissement public du SCoT de la grande région de Grenoble s'établissent à 59 898€ en 2024. Elles reposent principalement sur :

- FCTVA
- DGD pour la Modification Simplifiée



Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 26 722 € et concernent essentiellement :

- Les études d'urbanisme – Modification simplifiée ZAN



■ Frais études urbanisme
■ Immobilisations corporelles

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 038-253804314-20250402-1_DEL_25_XI-DE



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

44 avenue Marcelin Berthelot - 38100 Grenoble

Tél. 04 76 28 86 39

epscot@scot-region-grenoble.org

www.scot-region.grenoble.org